

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

n° 204-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de référent applicatif de logiciels métiers la direction des ressources humaines et des moyens généraux

- date de convocation le 02 décembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Sophie Bourgade à Aurélie Le Meur - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Florence Bourgeois - de Jean-Benoît Cerino à Raphaële Mouric - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Isabelle Dunod à Jimmy Bâabâa - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Michel Dyen - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Micheline Myard-Dalmais à Daniel Bouchet - de Claire Plateaux à Marie Bénévisse - de Farid Rezzak à Christelle Favetta-Sieyes - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 décembre 2022

délibération n° 204-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de référent applicatif de logiciels métiers la direction des ressources humaines et des moyens généraux**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de référent applicatif de logiciels métiers la direction des ressources humaines et des moyens généraux est à pourvoir.

Ce poste est chargé du déploiement des services en ligne de Grand Chambéry et d'accompagner la simplification des parcours des usagers sur un canal spécifique. Il est également le référent fonctionnel des applications métiers de gestion de la relation usagers et de la gestion électronique du courrier.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de référent applicatif de logiciels métiers la direction des ressources humaines et des moyens généraux est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

Contribuer à la construction et à l'utilisation des services applicatifs et à la gestion des évolutions des services

- Participer aux différents groupes de travail et groupes de pilotage.
- Définir, et paramétrer les applications Publik et Acropolis en concertation avec les services, les processus simplifiés à l'attention de l'utilisateur et des services, les traduire sous forme de formulaires dématérialisés et de workflows internes.
- Concevoir lesdits formulaires et les workflows en réalisant le paramétrage avancé dans les applications, les expérimenter, les faire tester en interne par les services, apporter les corrections nécessaires avant le déploiement en ligne.
- Gérer les droits d'accès (habilitations) conformément aux règles de gestion en place.
- Veiller à l'application des procédures afin de maintenir la cohérence des données : modes opératoires, organisations, bonnes pratiques.
- En cas d'absence du chef de projet, poursuivre l'organisation et l'animation des groupes de travail et groupes de pilotage et assurer les relations avec les services utilisateurs.

Contribuer à la formation et au conseil des utilisateurs

- Préparer des supports de formation (tutoriels, guides de procédures...) et maintenir à jour la documentation technico-fonctionnelle.
- Organiser (en partenariat avec le service formation) et animer des sessions de formation ou des réunions d'information.

Participer au maintien de la qualité de fonctionnement et de la performance des services applicatifs

- Produire les statistiques d'utilisation des services en ligne et celles relative au traitement du courrier.
- Concevoir et mettre en place des outils de suivi des projets, procédures, indicateurs, moyens, résultats attendus, actions à réaliser.
- Diagnostiquer les anomalies, et en fonction de leur nature, les corriger ou déclarer les incidents auprès de la DSIN et/ou des prestataires.

- Réaliser l'interface avec la DSIN concernant le schéma directeur numérique, la programmation budgétaire, les interfaces logicielles avec d'autres applications techniques ou métiers.
- Effectuer une veille technique et apporter une expertise fonctionnelle sur l'évolution des outils, les nouvelles prestations.
- Solliciter les avis des utilisateurs, recueillir les retours d'expérience, réaliser des enquêtes.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac +2 en informatique,
- appétence pour les systèmes d'information et les nouvelles technologies,
- compréhension de l'algorithmique appliquée au domaine du Web (variables, conditions, gabarits, filtres) et bonnes bases en langage HTML,
- maîtrise de la méthodologie de conduite de projets métiers,
- bonne compréhension de l'environnement et des activités des collectivités, des besoins et des contraintes des utilisateurs,
- savoir-faire dans l'animation d'un réseau d'utilisateurs,
- savoir formaliser des besoins et les transcrire en propositions de développement technique,
- connaissances appréciées de Publik (Entr'ouvert) et Acropolis (Odyssée),
- capacité d'écoute et de pédagogie,
- rigueur et méthode,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **204-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de référent applicatif de logiciels métiers la direction des ressources humaines et des moyens généraux

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 décembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221216-lmc1H28612H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28612H1

Date de transmission en Préfecture : 16 décembre 2022

Date de réception en Préfecture : 16 décembre 2022

Publication sur le site internet: vendredi 16 décembre 2022